



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 24/049/2023

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 23 mai 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 17 mai 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Christine HARISLUR qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à Mme France NOIROT, M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUILLON

• **Règlement intérieur périscolaire et extrascolaire : modifications**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires approuvé par délibération n° CM10/065/2021 du 29 juin 2021, modifié par délibération n° CM18/068/2022 du 28 juin 2022.

Considérant l'évolution du fonctionnement de la structure rendant nécessaires quelques ajustements,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Éducation, temps de l'enfant et politique familiale » réunie le 19 avril 2023,

Considérant que les modifications portent essentiellement sur :

- la possibilité de paiement des factures par carte bleue et prélèvement unique sur le kiosque familles
- la tarification calculée selon de quotient de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la nécessité de fournir l'attestation CAF

Entendu l'exposé de Monsieur Julien BOUILLON, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** le règlement intérieur périscolaire et extrascolaire, annexé à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le document.
- **Dit** que ce règlement intérieur sera applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Le 24 mai 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



A blue circular stamp from the 'MAIRIE d'OLLAINVILLE' is visible. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE d'OLLAINVILLE' around the top and 'B. SONNET' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.